

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 18 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Lagarde, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Pietri  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
Mme Pierre donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2021-XI-49 du 18 novembre 2021

### PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le rapport de son président,

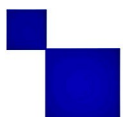
La cinquième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Projet Éducatif Départemental 2022-2027 ci-annexé ;

- APPROUVE la réalisation d'un bilan de mi-parcours du Projet Éducatif Départemental pour procéder à son réajustement ;

- DÉLÈGUE à la Commission permanente l'approbation des règlements des différents appels à projet ;



- DÉLÈGUE à la Commission permanente l'approbation de la liste des actions « clés en main ».

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*